

ensuite qu'il est notre officier, et enfin qu'il n'est pas du tout un officier du Gouvernement. On ne devrait jamais oublier ces faits dans les parlements démocratiques.

Comme l'a rappelé le premier ministre (M. Mackenzie King), le parlement de Westminster apporte un soin particulier à sauvegarder l'indépendance de ce poste. Il a fort bien expliqué que les membres proposent la motion tendant à la nomination de l'Orateur et il est arrivé qu'une fois nommé, l'Orateur a été maintenu à son poste dans une autre législature, même lorsque dans l'intervalle il y avait eu changement de gouvernement. La ligne de conduite suivie par le gouvernement travailliste en Angleterre, il y a quelques jours, en est une preuve évidente, puisqu'on y a maintenu l'Orateur du régime précédent.

Je tiens à signaler ces faits aujourd'hui, sans intention de censurer la procédure dont nous sommes témoins en ce moment. Je veux plutôt faire observer que l'attitude prise par le Gouvernement il y a quelques jours,—comme certaines attitudes analogues prises dans le passé,—en désignant avant la réunion des membres du Parlement celui qui serait Orateur de la Chambre des communes, n'est pas conforme à la meilleure tradition parlementaire. Ce geste, de fait,—soit dit avec toute la déférence voulue à l'égard du premier ministre et de ses prédécesseurs qui ont suivi la même ligne de conduite,—outrage à cette tradition; et, à ce point de vue, constitue un empiètement sur les droits de la Chambre.

La seule raison pour laquelle j'en parle aujourd'hui c'est que, si le Gouvernement adoptait comme coutume de désigner l'Orateur sans consulter d'aucune façon les membres de la Chambre, cela pourrait nuire à l'indépendance de celui qui occupe la charge et gêner le titulaire dans la tâche parfois délicate qu'il a de convaincre les membres de tous les partis qu'il est, en réalité, tout à fait impartial.

Je n'ai pas besoin d'ajouter que mes protestations ne visent en rien l'honorable député qu'on vient de proposer comme Orateur et ne m'empêchent pas de lui offrir personnellement mes félicitations et mes bons souhaits.

Une des heureuses traditions de la Chambre des communes veut qu'un Orateur d'ascendance anglaise ait pour successeur un Orateur d'origine française et réciproquement. Le choix du Gouvernement est conforme à cette louable tradition. De plus, au point de vue du mérite personnel, ce choix est judicieux. Tous reconnaîtront, sans nul doute, que le Gouvernement a fait un choix heureux en nommant l'honorable député de Sainte-Marie (M. Fauteux).

[M. Bracken.]

Au cours de sa carrière de représentant du peuple aux Communes comme à l'Assemblée législative de sa province, l'honorable député a prouvé qu'il possédait à un haut degré la compétence et l'esprit de tolérance voulus. S'il est vrai, comme l'a dit le premier ministre, que l'honorable député a été, dans le passé, un chaud partisan et un rude jouteur pour son parti, cela ne saurait le discréditer dans son nouveau rôle.

Nous les membres de l'opposition espérons que, selon la tradition consacrée par ses nombreux et distingués prédécesseurs, l'honorable député saura, comme eux, rejeter le manteau du sectarisme politique dans l'exécution des devoirs onéreux que comporte sa nouvelle tâche. Nous avons la conviction qu'il se considérera le gardien des droits des députés, à quelque parti qu'ils appartiennent; et nous espérons qu'il fera preuve d'autant de zèle à protéger les droits des membres de l'opposition qu'il en déploiera pour sauvegarder ceux des députés qui appuient le Gouvernement.

Son administration réussira dans la mesure où il parviendra à suivre cette voie et il recevra de tous les côtés de la Chambre le respect et la déférence que mérite le poste élevé qu'il occupe.

En acceptant la charge d'Orateur, l'honorable député de Ste-Marie marchera sur les traces d'une longue lignée de prédécesseurs, de descendance soit anglo-saxonne soit française, qui ont fait honneur à ce poste. Nous avons le ferme espoir qu'il ne dérogera pas à cette tradition.

Pour ma part, et au nom des membres de mon parti, je tiens à dire à l'honorable député qui sera choisi comme Orateur dans quelques instants, que nous lui accorderons notre pleine collaboration afin qu'au cours de son mandat il se fasse honneur à lui-même ainsi qu'à la 20^{ème} législature que nous inaugurerons incessamment.

M. M. J. COLDWELL (Rosetown-Biggar): Monsieur Beauchesne, au nom d'un des groupes les plus faiblement représentés en cette Chambre, je tiens à appuyer le choix de l'honorable député de Sainte-Marie (M. Fauteux) comme Orateur de la Chambre.

Elu au cours d'une élection partielle, le Dr Fauteux siège en cette Chambre depuis environ trois ans. Durant ce laps de temps, ceux d'entre nous qui ont pu le connaître ont appris à respecter ses opinions et apprécier ce sentiment de l'humour que vient de souligner le premier ministre (M. Mackenzie King). J'approuve le choix du Dr Fauteux, croyant que sa nomination ajoutera à son prestige personnel et aussi, je l'espère, au bon renom de cette Chambre. Je lui